

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE
RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425**

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. Mayo, F28 FY88, Ireland. Reg. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

P271 - ERGONET FFP2 MASQUE RESPIRATOIRE À VALVE (Pk10)

est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat III) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN 149 FFP2 (NR D) (2001)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

PPE20162100

Publié par : INSPEC International B.V.

Beechavenue 54 - 62, 1119 PW, Schiphol - Rijk, , , Netherlands (NB: 2849)

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type basée sur l'assurance qualité du processus de production (module D) comme détaillé dans le règlement EPI (UE) 2016/425 sous la surveillance de l'organisme notifié:

INSPEC International B.V.

Signé pour et au nom de Portwest

Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2020-07-27